



COMMUNE RURALE DE FARAMANA

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE LA COMMUNE DE FARAMANA

2023- 2027

Rapport final

Soutien financier :



Décembre 2022

AVERTISSEMENT

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de la commune de Faramana et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union Européenne.

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT.....	II
TABLE DES MATIERES.....	III
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES CARTES.....	VII
INTRODUCTION.....	1
1. Contexte et justification.....	1
2. Objectifs de la mission.....	2
3. Résultats attendus.....	2
4. Méthodologie.....	3
5. Approches définitionnelles.....	4
PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC.....	7
I. GENERALITES SUR LA COMMUNE.....	8
I.1. Présentation de la commune.....	8
I.1.1. Situation géographique.....	8
I.1.2. Organisation administrative de la commune de Faramana.....	10
I.2. Population.....	12
I.2.1. Caractéristiques démographiques.....	12
I.2.1.1. Données démographiques de la commune.....	12
I.2.1.2. Niveau d'instruction de la population dans la commune.....	13
I.2.1.3. Organisation politique et traditionnelle des villages.....	13
I.2.2. Groupes ethniques.....	13
I.2.3. Groupes religieux.....	14
I.3. Principales activités économiques.....	14
II : SITUATION DU SECTEUR CULTUREL DANS LA COMMUNE.....	16
II.1. Cartographie des principaux domaines de la culture.....	16
II.1.1. Animation Culturelle.....	16
II.1.1.1. Les Espaces culturels de la commune.....	16
II.1.1.2. Les Centres permanents d'Alphabétisation et de Formation (CPAF).....	17
II.1.1.3. Festivités et manifestations culturelles dans la commune.....	17
II.1.2. Artisanat d'art, de production et de transformation.....	19
II.1.3. Patrimoine et traditions.....	19
II.1.4. Pratiques culturelles.....	20
II.1.5. Tourisme culturel.....	21
II.2. Gouvernance du secteur de la culture.....	22
II.2.1. Organisation institutionnelle.....	22
II.2.2. Participation citoyenne.....	22
II.2.3. Questions transversales.....	23
II.2.3.1. Le genre.....	23
II.2.3.2. La jeunesse.....	24
II.2.3.3. L'environnement.....	24
II.3. Financement de la culture et contribution du secteur à l'économie locale.....	25
II.3.1. Financement du secteur de la culture.....	25
II.3.1.1. Financements publics.....	25
II.3.1.2. Financements privés.....	27
II.3.2. Contribution du secteur à l'économie locale.....	27
II.4. Synthèse des résultats du diagnostic du secteur culturel.....	28

DEUXIEME PARTIE : PLANIFICATION	33
III. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL.....	34
III.1. Fondations stratégiques	34
III.1.1. Principaux enjeux et défis	34
III.1.1.1. Principaux enjeux	34
III.1.1.2. Principaux défis	34
III.1.2. Cadre de référence	35
III.1.2.1. Vision	35
III.1.2.2. Missions.....	35
III.1.2.3. Les principes directeurs.....	35
III.1.3. Orientation stratégique	36
<i>III.1.3.1. Axes stratégiques</i>	36
<i>III.1.3.2. Résultats intermédiaires</i>	36
<i>III.1.3.3. Extrants</i>	37
III.1.4. Cohérence externe.....	37
<i>III.1.4.1. Cohérence avec la stratégie nationale de la culture et du tourisme</i>	37
<i>III.1.4.2. Cohérence avec la stratégie nationale des industries culturelles et créatives</i> 39	
<i>III.1.4.3. Cohérence avec la politique sectorielle de la culture et du tourisme</i>	39
<i>III.1.4.4. Cohérence avec la stratégie régionale de la culture et de son économie</i>	40
III.2. Plan d'action opérationnel	41
III.2.1. Cadre logique des interventions	41
III.2.2. Plan d'action quinquennal	47
III.2.3. Budget de mise en œuvre	49
IV. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION.....	52
IV.1. Dispositif de mise en œuvre	52
IV.1.1. Instruments de mise en œuvre	52
<i>IV.1.1.1. Le plan d'action</i>	52
<i>IV.1.1.2. Le programme d'activités</i>	52
<i>IV.1.1.3. Le plan de communication</i>	53
IV.1.2. Acteurs de mise en œuvre	53
<i>IV.1.2.1. La mairie</i>	53
<i>IV.1.2.2. État et ses démembrements</i>	53
<i>IV.1.2.3. Les promoteurs culturels</i>	54
<i>IV.1.2.4. Les organisations d'acteurs culturels</i>	54
<i>IV.1.2.5. Les Partenaires techniques et financiers (PTF)</i>	54
IV.1.3. Cadre organisationnel.....	54
<i>IV.1.3.1. Le conseil municipal</i>	55
<i>IV.1.3.2. Le maire ou le président de la délégation spéciale</i>	55
IV.2. Dispositif de suivi évaluation.....	55
IV.2.1. Mécanisme de suivi évaluation	55
IV.2.2. Outils de suivi évaluation.....	56
IV.3. Sources de financement	56
IV.4. Analyse et gestion des risques	56
IV.4.1. Caractérisation/cartographie des risques	56
IV.4.2. Évaluation des risques de mise en œuvre /Mesures d'atténuations.....	57
CONCLUSION	58
BIBLIOGRAPHIE.....	59

ANNEXES :.....	61
Annexe 1 : Principales OP de la commune	61
Annexe 2 : Outils de collecte des données.....	63

SIGLES ET ABREVIATIONS

AN	Assemblée Nationale
ADL	Association pour le Développement Local
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AI	Alphabétisation Initiale
ANE	Acteurs Non Étatiques
APE	Association des Parents d'élèves
ARD	Agence Régionale de Développement
BASCL	Bureau des activités sportives, culturelles et des loisirs
BDOT	Base des Données d'Occupation des Terres
CEB	Circonscription d'Enseignement de Base
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CEG	Collège d'Enseignement Général
CPAF	Centre Permanent d'Alphabétisation et de Formation
CR/HBS	Conseil Régional des Hauts-Bassins
DP	Directeur Provincial
DPCAT	Directeur provincial de la culture, des arts et du Tourisme
ETH	Établissement Touristiques et Hôtelier
FCB	Formation Complémentaire de Base
FDf	FasoDanFani
GGF	Groupements de Gestion Forestière
ICC	Industries Culturelles et Créatives
IUCD	Indicateurs UNESCO de la Culture pour le Développement
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
FFOM	Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
FPDCT	Fonds Permanent de Développement des Collectivités Territoriales
MENAPLN	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
OSC	Organisation de la Société Civile
OSCEP	Organisation du sport et de la culture dans les écoles primaires
PA	Plan d'Actions
PAIC GC	Programme d'Appui aux Industries Créatives et à la Gouvernance de la Culture
PCI	Patrimoine Culturel Immatériel
PCN	Patrimoine Culturel et Naturel
PCD	Plan Communal de Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux

PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PNDES	Plan National de Développement Économique et Social
RHBS	Région des Hauts-Bassins
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RN9	Route Nationale N°9
SDECCEV	Service Départemental de l'Environnement, des Changements Climatiques et de l'Economie Verte
SNCT	Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme
SNDICC	Stratégie Nationale de Développement des Industries culturelles et Créatives
SOFITEX	Société Burkinabè des Fibres Textiles
SONABEL	Société Nationale d'électricité du Burkina Faso
TDR	Termes De Référence
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
ZATE	Zone d'Appui Technique à l'Élevage

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3 : Répartition par tranche d'âge et par sexe de la population de la commune	12
Tableau 2 : Tableau synthèse des résultats du diagnostic.....	28
Tableau 3 : Cohérence avec la SNCT	38
Tableau 4 : Cadre logique des interventions.....	41
Tableau 5 : Plan d'action quinquennal.....	47
Tableau 6 : Budget de mise en œuvre	49
Tableau 7 : Cartographie et gestion des risques.....	57

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Situation géographique de la commune	9
Carte 2 : Découpage administratif de la commune rurale de Faramana.....	11

INTRODUCTION

1. Contexte et justification

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), (2004) du Burkina Faso, la décentralisation consacre le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale.

Ces collectivités sont des personnes morales dotées de l'autonomie financière et de personnalité juridique. Leurs missions sont fixées par la loi N°041/98/AN du 6 Août 1998 portant organisation du territoire du Burkina Faso. Elles exercent des compétences transférées dans onze (11) domaines dont la culture et le tourisme.

Pour ce qui concerne la culture, sa part contributive au PIB est estimée à près de 3% entre 2012 et 2014 et a créé 170 000 emplois culturels (PNDES p.16). En revanche, l'insuffisance et la mauvaise répartition des infrastructures culturelles sur le territoire national, la faible diffusion des produits culturels par les médias, la faible consommation des produits culturels par les ménages (0.62%) en sont les principales contraintes (PNDES p.16).

Au plan local, il est évident de constater que la culture est faiblement ou n'est pas du tout prise en compte dans les plans communaux de développement élaborés par les collectivités. Fort de ce constat et aussi, convaincu que tout développement durable repose sur la diversité culturelle, l'Etat burkinabè à travers le programme d'appui aux industries créatives et à la gouvernance de la culture (PAIC GC) cofinancé par l'UE entend inverser la donne avec une initiative pilote au niveau de la région des Hauts-Bassins, reconnue pour ses énormes potentialités culturelles et touristiques en raison de la diversité de son riche patrimoine qui malheureusement reste sous exploitée.

Dans le but de valoriser toute cette richesse culturelle, le Conseil Régional envisage accompagner la commune de Faramana à prendre en compte la culture dans son processus de développement.

La présente mission intervient dans ce cadre et vise à doter la commune de Faramana d'une stratégie locale de développement de la culture en lien avec la stratégie régionale de la

culture et de son économie comme outils de gestion et de pilotage du plan communal de développement dans son ensemble.

2. Objectifs de la mission

2.1. Objectif général de la mission

L'objectif global visé par la présente mission est de doter la commune de Faramana d'une stratégie locale de développement de la culture en lien avec la stratégie régionale de la culture et de son économie comme outils de gestion et de pilotage du plan communal de développement dans son ensemble.

2.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, la mission de l'équipe de consultants consistera à :

- ✓ réaliser un diagnostic afin d'établir un état des lieux de la culture et sa mise en tourisme dans le développement local dans la commune de Faramana ;
- ✓ formuler des orientations averties en vue de la promotion de la culture dans la commune ;
- ✓ élaborer un plan d'actions afin d'accompagner le conseil municipal à prendre en compte la culture dans le processus de budgétisation annuelle.

3. Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- ✓ un diagnostic sur l'état actuel de la culture et de sa mise en tourisme dans la commune est réalisé ;
- ✓ des orientations averties en termes d'axes d'interventions pour la valorisation de la culture sont formulées et validées dans la commune ;
- ✓ un plan d'action est proposé pour accompagner le conseil municipal dans leur processus de budgétisation annuelle.

4. Méthodologie

La stratégie locale de développement de la culture se veut un référentiel des interventions dans le cadre du développement de la culture dans la commune. Il se veut être le résultat d'une réflexion concertée entre les différents acteurs de développement agissant sur le territoire communal. C'est pourquoi la démarche utilisée pour son élaboration est participative avec comme principe de base, l'implication des différents acteurs de la commune, conformément aux prescriptions du Guide d'élaboration de stratégies locales de développement culturel.

4.1. Phase préparatoire

Elle a consisté à :

- ✓ la tenue d'une rencontre de cadrage, le 02 février 2022 au Conseil Régional des Hauts Bassins. Cette rencontre a permis d'harmoniser les compréhensions, de valider la méthodologie, les outils et le plan de rédaction proposés par le consultant et enfin de s'accorder sur un chronogramme d'intervention ;
- ✓ la recherche documentaire qui a consisté en un travail d'identification et d'exploitation judicieuse de la documentation (PCD, rapports d'étude ou de planification, bases de données, cartes, plans, etc.) disponible capitalisant des données ou des expériences d'intérêt certain pour l'élaboration de la stratégie locale ;
- ✓ l'élaboration des outils d'animation et de collecte de données. Il s'agit d'un ensemble de cinq questionnaires semi structurés adressés aux autorités locales et aux entrepreneurs culturels de la localité ;
- ✓ le recrutement et la formation des agents enquêteurs chargés de la collecte des données primaires dans la localité. Conformément à la méthodologie du consultant et dans la quête d'une fiabilité des données, le directeur provincial en charge de la culture et le point focal ont été commis à la collecte des données primaires. Une formation a été organisée à cet effet le mercredi 02 mars 2022 par visio-conférence ;
- ✓ la production du rapport de démarrage. Un rapport de démarrage a sanctionné la fin de cette première phase de l'étude.

4.2. Phase de diagnostic

La phase diagnostique s'est déroulée suivant une démarche d'animation participative par la méthode des entretiens semi structurés à travers des canevas d'entretien semi directifs. Ce diagnostic a été conduit par le point focal de la culture sous la supervision du directeur provincial de la culture. Ces séances d'animation ont été menées à l'endroit des autorités locales, des entrepreneurs culturels et des personnes ressources pouvant orienter le débat sur les questions de culture dans la commune.

4.3. Phase de planification

Cette phase a consisté à la formulation d'une stratégie communale de développement culturel en réponse au diagnostic établi. La planification a donc débouché sur la définition d'une orientation stratégique, d'un plan d'action, d'une programmation financière et d'une stratégie de mise en œuvre qui accorde une place importante à la communication.

5. Approches définitionnelles

Les études d'impacts socio-économiques menées ces dernières années ont mis en évidence le fort potentiel de croissance de la culture et des industries culturelles et créatives en termes « de création de richesses et d'emplois, de cohésion et de mobilisation sociale, d'éducation et de construction d'une citoyenneté responsable et de valorisation de l'image du pays¹ ». Dans le cadre de la formulation de la stratégie locale de développement deux définitions encadrent l'approche de la culture et des industries culturelles et créatives. Elles permettent d'appréhender l'importance et le rôle de la culture dans les économies, les politiques et les enjeux locaux de développement.

¹ Etude sur les impacts de la culture sur le développement social et économique du Burkina Faso, 2012 ; Étude sur les Indicateurs UNESCO de la Culture pour le Développement (IUCD), 2014 ; Étude Baseline des indicateurs de la SNCT et du PAIC GC, 2020

5.1. Définition de la culture

Etat-partie de l'UNESCO, le Burkina Faso adhère pleinement à la Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles² qui définit la Culture comme « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ».

5.2. Définition des Industries Culturelles et Créatives (ICC)

Le Cadre révisé des statistiques culturelles de l'UNESCO³ et les Indicateurs UNESCO de la culture pour le Développement (IUCD) définissent les industries culturelles et créatives comme étant « l'ensemble en constante évolution des activités de production et d'échanges culturels soumises aux règles de la marchandisation, où les techniques de production industrielle sont plus ou moins développées, mais où le travail s'organise de plus en plus sur le mode capitaliste d'une double séparation entre le producteur et son produit, entre les tâches de création et d'exécution ». L'UNESCO indique que les industries culturelles et créatives sont également « les secteurs d'activité ayant comme objet principal la création, le développement, la production, la reproduction, la promotion, la diffusion ou la commercialisation de biens, de services et activités qui ont un contenu culturel, artistique et/ou patrimonial »⁴.

Au Burkina Faso, le champ des industries culturelles et créatives couvre les domaines où le pays dispose d'atouts significatifs ou d'avantages comparatifs en lien avec les priorités nationales. Ces domaines comprennent⁵ :

- ✓ la musique ;
- ✓ les arts de la scène et festivités (théâtre et arts apparentés, danse, festivités) ;
- ✓ le cinéma et l'audiovisuel (cinéma, vidéo, radiodiffusion et télédiffusion) ;
- ✓ le livre, la presse écrite et numérique (livre, presse écrite, journaux, magazines, et presse en ligne) ;

² Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, 1982

³ Cadre révisé des statistiques culturelles de l'UNESCO, 2009

⁴ Politiques pour la créativité, Guide pour le développement des ICC, 2010

⁵ Stratégie Nationale des Industries Culturelles et Créatives, 2019

- ✓ l'artisanat d'art, les arts plastiques et appliqués (photographie, peinture, sculpture, dessin, design, art capillaire et vestimentaire, art décoratif, architecture, publicité, graphisme) ;
- ✓ les technologies à contenus culturels ou créatifs (jeux vidéo, TIC, numérique) ;
- ✓ le patrimoine culturel (produits dérivés et services des musées, sites culturels, savoirs (flore, faune, médecine, savoir-faire,) ;
- ✓ le tourisme culturel.

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC

I. GENERALITES SUR LA COMMUNE

I.1. Présentation de la commune

I.1.1. Situation géographique

La Commune rurale de Faramana est située dans la partie Nord de la province du Houet et de la région des Hauts-Bassins. Elle couvre une superficie d'environ 222 km². La commune s'étend entre les coordonnées 4°40'03'' de longitude Ouest et 12°02'53'' de latitude Nord. La commune est limitée :

- au Nord par la république du Mali ;
- au Sud la Commune de Fô ;
- à l'Est par la province des Banwa (Région de la Boucle du Mouhoun) ;
- à l'Ouest par la Commune rurale de Kayan (province du Kéné Dougou).

La Route Nationale N°9, bitumée, traverse la commune du Sud au Nord, et la relie d'une part à Bobo-Dioulasso chef-lieu de la province et de la région (à 130 km) et d'autre part à la frontière de la République du Mali.

La commune de Faramana compte huit villages relativement proches du chef-lieu de la commune. En effet, le village le plus éloigné de la commune est Kouni (à 25 km) et le moins éloigné est Bambé (à 05 km). Malgré ces faibles distances, les différents villages de la commune demeurent d'accès difficile surtout en hivernage, pour cause le mauvais état des routes inter-villages.

La commune rurale de Faramana est frontalière avec la République du Mali. Cette position frontalière présente à la fois des avantages que des inconvénients. Au titre des avantages, on note les flux migratoires, le développement des échanges professionnels, commerciaux notamment au niveau des marchés et de la foire annuelle de l'oignon et le brassage interculturel des populations riveraines. Pour les inconvénients, notons la porosité de la frontière et la psychose des attaques terroristes des populations dans un contexte d'insécurité grandissante.

Carte 1 : Situation géographique de la commune



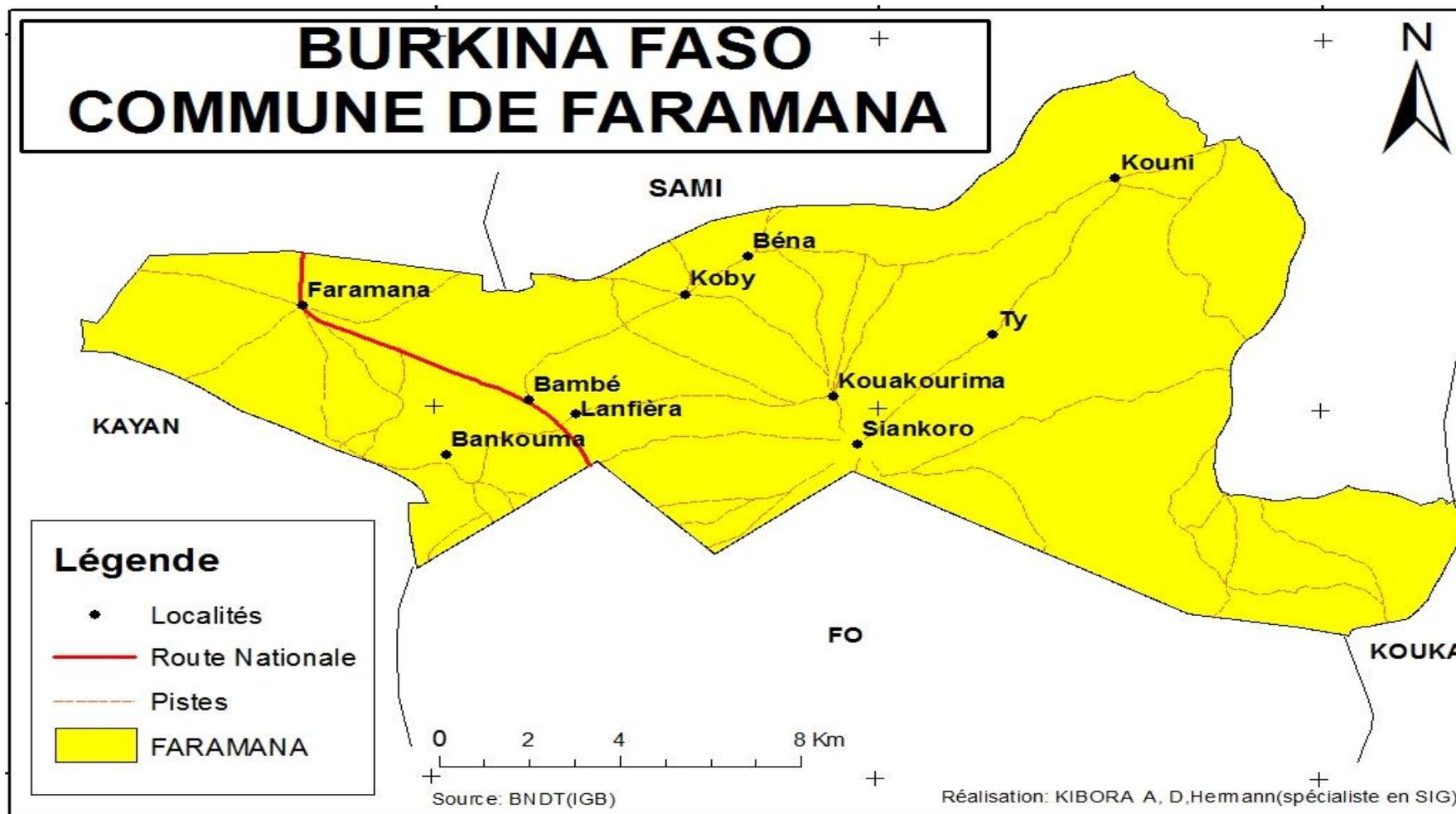
I.1.2. Organisation administrative de la commune de Faramana

Le département de Faramana a été érigé en commune rurale à la faveur de la communalisation intégrale du territoire intervenue en 2004, dans le cadre de l'application de la loi N°055-2004/AN portant code général des collectivités territoriales. Administrativement la commune relève de la province du Houet qui compte 13 communes et de la Région des Hauts-Bassins, forte de 33 communes.

La commune de Faramana se compose administrativement de huit villages. Il s'agit de *Faramana (Chef-lieu), Bambé, Béna, Koby, Kouakourima, Kouni, Siankoro, Ty* et de deux gros hameaux de culture (*Saint Jean et Bankouma*).

La Mairie est le siège de la commune. Elle abrite à cet effet, le Conseil municipal, les quatre commissions permanentes (affaires générales, sociales et culturelles, affaires économiques et financières, environnement et développement, aménagement du territoire et gestion foncière), les bureaux du Maire et des deux adjoints, ainsi que l'administration municipale. L'exécutif municipal est assisté par l'administration municipale et les services déconcentrés de l'Etat présents dans la commune ou au niveau provincial ou régional.

Carte 2 : Découpage administratif de la commune rurale de Faramana



I.2. Population

I.2.1. Caractéristiques démographiques

1.2.1.1. Données démographiques de la commune

La population de la commune de Faramana s'élevait en 2006 à 16 048 habitants avec un taux d'accroissement annuel de 3,6%. En application de ce taux de croissance, la commune en compterait 24 865 habitants en 2019. Selon la répartition par sexe, les femmes représentent 50,7% de la population contre 49,3% pour les hommes.

Tableau 1: Répartition par tranche d'âge et par sexe de la population de la commune

Tranche d'âge	Homme		Femme		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
0-14 ans	6 523	52,00%	6 020	48,00%	12 543	50,40%
15-24 ans	2 405	50,90%	2 321	49,10%	4 726	19,00%
25-34 ans	1 340	45,00%	1 638	55,00%	2 978	12,00%
35-44 ans	832	41,70%	1 162	58,30%	1 994	8,00%
45-54 ans	567	43,00%	752	57,00%	1 319	5,30%
55-64 ans	326	42,50%	441	57,50%	767	3,10%
Plus de 65 ans	270	50,30%	267	49,70%	537	1,50%
Total	12 263	46,49%	12 601	53,51%	24 864	100,00%

Source : PCD 2019-2023/Projections à partir des données du RGPH de 2006 au taux de 3,6% taux de croissance de la région des Hauts-Bassins

La population de la commune de Faramana est extrêmement jeune. En effet, 83,40% de cette population a moins de 35 ans contre 77,9% au niveau national. La tranche de la population âgée de moins de 15 ans représente 47,70% de la population globale.

Au niveau de l'employabilité, la population active de la commune représente 50,55% de la population total selon les données du PCD 2019-2023.

1.2.1.2. Niveau d'instruction de la population dans la commune

La Circonscription d'Enseignement de Base (CEB) de Faramana compte au total 25 écoles dont 14 publiques et 11 privées.

Au niveau de l'enseignement secondaire, la commune compte deux (02) collèges d'enseignement général (CEG), un lycée départemental et un lycée privé.

Malgré, l'existence de ces nombreux établissements d'enseignement, le niveau d'instruction de la population adulte demeure très faible dans la commune de Faramana. En effet, 74,4% de personnes sont sans instruction contre une minorité d'instruits (25,6%). Le niveau général d'instruction des habitants indique que 17,1% ont un niveau primaire, 7,6% un niveau secondaire et 0,9% le niveau supérieur. On note que 81,2% de femmes sont non instruites contre 69,8% des hommes. Cette réalité découle de la persistance de certaines pesanteurs sociales dans les villages de la commune.

1.2.1.3. Organisation politique et traditionnelle des villages

Les sociétés de la commune de Faramana ne disposent pas de pouvoir central. Le pouvoir exercé par les chefs coutumiers dans les villages, est généralement lié à l'ordre chronologique du peuplement et au lignage. Ceux-ci sont chargés de la gestion pacifique des conflits, de l'organisation des habitants et de leur représentation auprès des autorités et instances administratives.

I.2.2. Groupes ethniques

Les principaux groupes ethniques de la commune de Faramana se composent des Marka (Dafing), des Bobo, des peuhls, des mossis et des dogon. Ces différentes communautés ethniques vivent dans l'entente, la cohésion, valeurs nécessaires pour le développement de la commune.

I.2.3. Groupes religieux

Plusieurs religions coexistent pacifiquement dans la commune de Faramana. Il s'agit de :

- l'Islam qui occupe 61,4% de la population ;
- l'Animisme qui mobilise 31,5% de la population ;
- le Catholicisme qui compte 3,1% d'adeptes au sein de la population ;
- la religion Protestante dont les fidèles constituent environ 2,9% de la population ;

A côté de ces principales religions, 1,1% de la population de la commune n'a pas précisé son appartenance religieuse ou semble demeurer sans religion.

Cette diversité de croyance existant dans la commune traduit le bon niveau de tolérance religieuse de la population communale.

I.3. Principales activités économiques

L'agriculture constitue l'activité économique majeure de la commune rurale de Faramana. Elle occupe de 80% des actifs de la commune. Cette agriculture de type transitionnel allie les techniques et méthodes traditionnelles de production. Elle occupe plus 8000 ha de superficies consacrées à la production céréalière, aux cultures de rente et de maraîchage chaque année. La production annuelle de céréales (sorgho, mil, maïs, riz) est comprise entre 18 000 et 21 000 tonnes et celle des cultures de rente (coton, arachide, sésame) entre 450 à 650 tonnes par an. La production de l'oignon en saison sèche est estimée entre plus 23 000 tonnes par an. Cette activité reste largement dominée par les femmes et les groupements féminins de la commune. Environ plus de 300 femmes sont concernées. La foire de l'oignon organisée chaque constitue un important espace de commercialisation des productions maraîchères Malgré ces performances, la la filière reste confrontée à l'insuffisance des semences et des engrais ainsi qu'aux difficultés d'écoulement et de conservation des spéculations.

A côté de l'agriculture, la commune connaît un développement croissant de l'arboriculture. Selon les données de la Base des Données d'Occupation des Terres (BDOT) et celles du

service départemental de l'environnement, celle-ci occupe environ 124,761 ha, soit 0.56% du territoire communal. Les principales productions sont la mangue, la papaye, l'orange, la banane et de l'anacarde etc. Elles sont commercialisées localement et à Bobo-Dioulasso notamment par les femmes.

L'élevage constitue la deuxième activité économique dans la commune. Essentiellement de type traditionnel, le cheptel se compose de bovins, caprins, ovins, porcins, équins, et d'asins et l'élevage de volaille. Le bétail et la volaille de la commune sont commercialisés sur les marchés locaux.

La pêche est pratiquée dans les principaux cours d'eau de la commune et généralement riches en Tilapia Sp (carpes), Clarias Sp. (Silure), les capitaines etc. Elle est de type artisanal et de subsistance et développée surtout en saison pluvieuse. L

Le commerce d'achat et de revente de biens et de services constitue un domaine d'activités économiques dans la commune. Formel ou informel, il occupe ou emploie de nombreux habitants avec une prédominance des hommes (63,2%), contre 36,8% pour les femmes.

La commune connaît ces dernières années, le développement de la tontine, comme une forme d'épargne surtout au niveau de la gente féminine.

II : SITUATION DU SECTEUR CULTUREL DANS LA COMMUNE

II.1. Cartographie des principaux domaines de la culture

II.1.1. Animation Culturelle

II.1.1.1. Les Espaces culturels de la commune

Les infrastructures socioculturelles dans la commune de Faramana se composent de la Maison des jeunes de Faramana, la Maison des jeunes du village de Siankôrô; la Maison de la Femme de Faramana, des huit (08) Centres permanents d'Alphabétisation et de Formation (CPAF), repartis dans chacun des villages de la commune et d'une bibliothèque scolaire au niveau du lycée départemental.

Face à cette offre réduite d'espaces culturels, les bars et les maquis, espaces de loisirs par excellence sont à défaut le soir venu ou le week-end, des espaces culturels où les jeunes consomment de la musique et des clips ou accèdent occasionnellement à des spectacles de musique ou de théâtre venus d'autres provinces.

Les Maisons des jeunes de Faramana et du village de Siankôrô, la Maison de la Femme de Faramana sont des bâtisses très modestes dépourvues d'équipements techniques et électriques peu propices à la production ou à la consommation artistiques et culturelles. Elles constituent des espaces de rencontres et de réunions des populations notamment des jeunes.

De manière spécifique, la Maison de la Femme est utilisée comme lieu de rencontre des femmes et de tenue d'activités de formation en artisanat ou de sensibilisation au profit des femmes. Dans la pratique très peu d'activités culturelles et créatives ou de formation y sont organisées.

II.1.1.2. Les Centres permanents d'Alphabétisation et de Formation (CPAF)

Les Centres permanents d'Alphabétisation de Formation (CPAF) sont gérés et animés par la Circonscription d'Enseignement de Base (CEB) du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales. Ils sont chargés d'assurer la formation en Alphabétisation Initiale (AI) et la Formation Complémentaire de Base (FCB) en langue nationale Dioula aux populations dans la perspective d'améliorer leur niveau d'instruction. Ils participent donc à l'animation culturelle de la commune.

Malheureusement, les Centres permanents d'Alphabétisation de Formation connaissent une baisse de fréquentation et d'activités durant ces dernières années, faute d'apprenants, de ressources ou de leur vétusté.

II.1.1.3. Festivités et manifestations culturelles dans la commune

Dans la commune de Faramana l'animation culturelle reste marquée par les festivités et manifestations socioculturelles annuelles et l'organisation occasionnelle de concerts de musique ou de spectacles de théâtre. Il s'agit principalement de fêtes coutumières et de sortie des masques au niveau des villages; des célébration de la journée de la Femme; de l'oignon et celles de l'Organisation du sport et de la culture dans les écoles primaires (OSCEP).

Au niveau des fêtes coutumières, on retiendra la cérémonie du Borowé célébrée au cours du mois de décembre à Siankôrô. Au cours de cette fête coutumière et de réjouissance annuelle, les initiés du Borowé (fétiche) chantent au son des tam-tams et des flûtes et exécutent des pas de danses spectaculaires.

A l'instar de la fête coutumière de Siankoro, de nombreux villages de la commune célèbrent chaque année la sortie des masques. Ces manifestations culturelles constituent des journées de réjouissances populaires rythmées par des danses et des exhibitions de masques.

La journée internationale de la Femme est célébrée de manière tournante dans les villages de la commune. En plus des cérémonies officielles, la Journée de la Femme est une fête populaire dans la commune.

La commune organise également chaque année les journées promotionnelles de l'oignon. Il s'agit d'une véritable bourse journalière locale de l'oignon. Ces journées promotionnelles se tiennent au cours du mois d'avril de chaque année et exposent la production locale de produits maraîchers en particulier l'oignon. Elle accueille les négociants et les revendeurs de produits maraîchers du Mali et du Burkina Faso. Au cours de cette foire plus de 23 000 tonnes d'oignon produits localement sont commercialisés. Les transactions financières réalisées peuvent atteindre plus de 150 000 000 FCFA. Les journées promotionnelles de l'oignon au-delà de des transactions financières autour de l'oignon constituent des moments de festivité populaire dans la commune.

La Circonscription d'Enseignement de Base (CEB) de Faramana, organise chaque année les journées culturelles et sportives dans le cadre de l'Organisation du sport et de la culture dans les écoles primaires (OSCEP). Organisées par le Bureau des activités sportives, culturelles et des loisirs (BASCL) de la CEB, les journées sportives et culturelles se constituent d'un tournoi de football et de concours artistiques interscolaires au cours de l'année scolaire et d'une finale des journées culturelles et sportives. Elles visent à «promouvoir et développer les activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs dans les structures d'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la CEB; à programmer et superviser les compétitions interscolaires dans la CEB en collaboration avec les structures habilitées et à contribuer à l'expression et à la valorisation de l'identité culturelle»⁶ La finale des journées culturelles et sportives de l'OSCEP, met en compétition les quatre finalistes du tournoi. Elle est également l'occasion de soirées compétitives interscolaires essentiellement dans le domaine des arts de la scène (slam, scénettes, interprétations musicales et ballets). Ces journées culturelles et sportives organisées en fin d'année scolaire constituent des moments d'intenses activités culturelles pour les enseignants et les élèves. Elles favorisent l'éveil culturel et artistique des jeunes scolaires tout en contribuant à forger leur identité culturelle.

⁶ Arrêté N°2019 - 022 du Ministre de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales portant organisation et fonctionnement des CEB du 18 février 2018.

II.1.2. Artisanat d'art, de production et de transformation

Au niveau de l'artisanat, on rencontre de manière classique les trois types d'artisanat dans la commune de Faramana. Il s'agit de :

- l'artisanat d'art ou utilitaire (poterie, teinture, tissage, vannerie etc);
- l'artisanat de production (menuiserie, couture, forge, transformation des PFNL...);
- l'artisanat de service (mécanique, électricité, plomberie, maçonnerie, le blanchissage etc.).

L'analyse de la situation de l'artisanat d'art ou utilitaire (poterie, teinture, vannerie etc) et de production (menuiserie, couture, forge, transformation des PFNL..) qui relèvent du champ des industries culturelles et créatives montre qu'ils constituent des activités d'occupation secondaire et saisonnière pour la population rurale à très grande majorité.

Au plan socio-économique, l'artisanat dans la commune de Faramana est une activité informelle qui regroupe majoritairement des femmes. L'artisanat local compte environ 50 femmes principalement dans les métiers du tissage, de la teinture de la coupe-couture, de la coiffure et de la transformation de PFNL. La commune abrite une vingtaine (20) d'ateliers de couture, de coiffure....

De manière globale, l'activité artisanale reste relativement faible en termes de personnes occupées et de volume d'activités avec une forte inscription dans l'informel. Au-delà de ces caractéristiques l'artisanat local souffre du manque d'opportunités de renforcement de capacités professionnelles et productives et des difficultés d'accès aux moyens de production notamment en matière d'investissements et de financements et aux marchés pour l'écoulement de leurs produits.

II.1.3. Patrimoine et traditions

Sur le plan du patrimoine culturel et naturel (PCN), la commune de Faramana compte de nombreux sites non encore inventoriés. Les sites naturels les plus remarquables étudiés se

constituent des grandes forêts sacrées de Siankoro d'une superficie de 7,236 ha et celle de Ty, 2 ha. Il existe au total neuf (09) bois sacrés et un marigot sacré à Faramana A ces différents sites, s'ajoutent la mare aux crocodiles sacrés de Kouakourima et de Ty ainsi que les grottes de singes de Siankôrô.

Sur le patrimoine culturel immatériel (PCI), il n'existe pratiquement pas d'inventaire réalisé. Toutefois un ensemble de pratiques pourraient être classées à ce niveau. Par exemple, il s'agit du culte de la terre et de sa gestion codifiée par un ensemble de règles et d'interdits qui rythme la vie des populations de la commune. Le chef de terre est une personne consacrée et respectée dans tous les villages.

Le *sinaakuya* ou la parenté à plaisanterie codifiée depuis la nuit des temps entre les différentes communautés de la commune constitue un élément du patrimoine immatériel.

Le culte et les expressions culturelles du dô (masque) constituent des pratiques culturelles largement partagées dans l'ensemble des villages de la commune. Au-delà de la croyance et des expressions culturelles, la civilisation du dô renferme de nombreuses valeurs sociétales, environnementales, des mythes légendaires et des esthétiques chorégraphiques musicales exceptionnelles.

II.1.4. Pratiques culturelles

Pour les jeunes scolaires les pratiques culturelles restent essentiellement la lecture grâce aux bibliothèques existant dans leurs établissements et les arts de la scène dans le cadre des journées culturelles et sportives de l'OSCEP.

Au niveau de la production culturelle et artistique, dans la commune de Faramana il n'existe pas de pratiques artistiques pour les jeunes, faute d'infrastructure adaptée et d'encadrement artistique. La commune ne compte aucune formation artistique moderne ou traditionnelle.

Au niveau des villages seule l'alphabétisation en dioula dans les CPAF constitue une pratique courante pour certains jeunes. Mais cette pratique connaît un recul, faute d'infrastructures, de moyens et d'encadrement.

En termes de consommation de biens et services, les populations de la commune restent confrontées à la quasi absence d'offre artistique et culturelle hormis les festivités tout au long de l'année

II.1.5. Tourisme culturel

Le tourisme culturel est la mise en tourisme de la culture et la valorisation des potentialités culturelles de la commune notamment le patrimoine culturel immatériel (valeurs, festivités, savoirs et savoir-faire, mythes et légendes) et les richesses culturelles (créativité). Il s'agit à travers cette valorisation d'accroître d'une part l'attractivité et le rayonnement de la commune et d'autre part générer des retombées économiques au profit des populations locales.

Vu sous ces différents angles, le tourisme culturel n'existe pas encore à Faramana et reste à construire à travers un processus intégrant l'inventaire des richesses culturelles locales pouvant être mises en partage et leur valorisation esthétique et économique.

Au niveau du tourisme ordinaire, la commune ne dispose que de deux établissements touristiques et hôteliers (ETH). Il s'agit de l'Auberge et de l'Hôtel de Faramana avec une faible capacité d'accueil. En outre, les sites touristiques d'intérêt restent sans aménagement à l'image des mares de crocodiles sacrés Kouakourima et de Ty. En outre, on note l'absence de professionnels du tourisme dans la commune.

II.2. Gouvernance du secteur de la culture

II.2.1. Organisation institutionnelle

Au niveau des organes politiques, la culture est prise en charge par la commission permanente des affaires générales, sociales et culturelles (CAGSC).

Sur le plan administratif, la commune ne dispose pas de service ni d'agent chargé de la culture.

II.2.2. Participation citoyenne

L'association pour le Développement Local (ADL) de la commune de Faramana dénommée « Benkan », créée en 2006, est la plus grande organisation de la société civile. Ses objectifs visent l'amélioration des conditions sociales, économiques, culturelles et sportives de la jeunesse de la commune. Elle participe aussi à la réalisation d'activités programmées et appuie de nombreuses entités locales dans l'élaboration de micro-projets. Elle réalise des actions de reboisement dans la commune.

Outre, l'ADL, la commune, compte environ 50 Organisations Professionnelles (OP) généralement des coopératives listées en annexe. Elles interviennent principalement dans les activités agro-sylvopastorales et les Activités Génératrices de Revenus (AGR) notamment l'artisanat, la transformation et la commercialisation des Produits Forestiers Non Ligneux tels que le Soubala, le beurre de karité etc.

Le cadre de concertation prévu dans le référentiel local de planification du développement, le PCD 2019-2023 pour favoriser la participation des Organisations de la Société Civile (OSC) n'a pas connu de fonctionnement au cours de ces années, faute de ressources. Cette absence de cadre de concertation fonctionnelle handicape la participation citoyenne au niveau de la gouvernance communale et la mise en œuvre du développement local.

II.2.3. Questions transversales

II.2.3.1. Le genre

Selon, les données du RGPH, les femmes représentent 50,7% de la population communale contre 49,3% d'hommes. Pour accroître, leur participation à la vie économique, les femmes de la commune sont organisées en associations et groupements féminins pour le développement d'activités génératrices de revenus au niveau de l'agriculture, du maraîchage, du petit commerce, de l'artisanat, de l'exploitation et la transformation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), qui est une activité économique exercée principalement par les femmes.

Par exemple au niveau du maraîchage, environ 120 ha de terres sont exploitées chaque année. La spéculation principale est l'oignon, et sa production à plus 23 000 tonnes par an. Cette activité reste largement dominée par les femmes et leurs groupements féminins au sein de la commune. Environ plus de 300 femmes sont concernée par cette activité économique.

Au niveau sociétal, la femme est au cœur de la vie des familles dans la commune de Faramana, en assurant les travaux ménagers (cuisine, corvée d'eau et de bois, etc.), de l'entretien et de l'éducation des enfants. En outre, elles sont généralement reléguées au second rang après l'homme au niveau de la gouvernance et des instances de décision impactant la vie de la commune. En effet, A titre d'exemple, le conseil communal précédent de Faramana ne comptait que deux (02) femmes conseillères sur un total de vingt (20) soit 10% du conseil. Au niveau coutumier elles sont quasiment exclues du pouvoir et des sphères de décision.

Au niveau du foncier, la femme n'a pas le droit de propriété sur la terre, mais bénéficie d'un droit d'usufruit, car selon les pratiques coutumières, la terre appartient à l'homme et les fruits aux femmes. Les jeunes filles restent généralement soumises aux mariages forcés, aux enlèvements et à diverses formes de violences.

Malgré leur dominance numérique au niveau démographique et leur forte contribution à la vie économique et sociale de la commune, les femmes restent cependant confrontées à ces difficultés ci-dessus citées qui handicapent leur essor. Au niveau des activités culturelles et touristiques, les femmes sont quasiment invisibles. Elles se concentrent dans les domaines de l'artisanat et de la transformation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL).

II.2.3.2. La jeunesse

La répartition de la population par tranche d'âge de la commune, suivant les résultats du RGPH 2019, montre que 83,4% de la population est de 0 à 35 ans. En effet les plus jeunes de moins de 15 ans représentent 47,7%. De manière générale, les jeunes constituent l'écrasante majorité de la population locale.

Au niveau des pratiques culturelles, les jeunes de moins de 15 ans de la commune ne disposent d'aucune offre culturelle et artistique, hormis les journées culturelles et sportives de l'OSCEP. Cette réalité concerne tous les jeunes dans leur globalité dans la commune.

II.2.3.3. L'environnement

Selon les données de la Base des Données d'Occupation des Terres (BODT), le territoire communal de Faramana se compose de la savane arbustive et herbeuse, de la savane arborée, de plantations forestières issues de reboisements, de plantations fruitières, de la Zone humide, des surfaces en eau, des sols nus et de l'habitat.

Dans la commune de Faramana, la savane arborée et arbustive englobent les aires de protection et de conservation de la forêt et de la faune⁷. Malheureusement, selon le Service Départemental en charge de l'environnement, les formations naturelles de la commune subissent un recul sans précédent sous la pression des actions humaine et de la baisse des conditions climatiques.

⁷ Art.30.- (Loi n°2009-65) Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso

Cette dégradation des écosystèmes naturels affecte de nombreuses pratiques culturelles par la raréfaction progressive de la matière première. Il s'agit par exemple de la fabrication d'instruments de musique et à long terme des pratiques musicale à base de balafons, de flûtes et de tam-tams, instruments nécessitant le bois d'essences spécifiques comme le *Ptérocarpus érinaceus* et *lucens*.

Autre aspect, la disparition de certaines espèces végétales et herbeuses entraîne des conséquences négatives au niveau de la pratique de la pharmacopée traditionnelle.

II.3. Financement de la culture et contribution du secteur à l'économie locale

II.3.1. Financement du secteur de la culture

II.3.1.1. Financements publics

Le financement du développement global de la commune provient majoritairement des recettes propres de la commune, l'appui financier de l'État ; du Fonds Permanent de Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT). Le budget estimatif est généralement compris entre 180 à 200 millions en fonction des années.

Ces différents budgets ne disposent pas de lignes dédiées au financement public de la culture et du tourisme. Les interventions financières de la commune en faveur d'initiatives culturelles locales restent ponctuelles et faibles, environ 200 000 FCFA par an.

Dans le cadre de l'organisation annuelle de l'OSCEP, la CEB de Faramana dispose d'une enveloppe de 500 000 FCFA pour l'organisation des journées culturelles et sportives.

Les interventions des projets et programmes ainsi que des PTF intervenant dans la commune de Faramana ne concernent pas de manière significative le secteur culturel et touristique. Toutefois, on note qu'elles touchent les activités de l'artisanat et de la transformation des PFNL.

De nombreuses villes du Burkina Faso entretiennent des actions de coopération décentralisée qui incluent généralement un volet culturel dont la mise en œuvre entraîne souvent des échanges culturels notamment des appuis en ouvrages aux bibliothèques scolaires et des échanges interscolaires. Malheureusement à ce niveau, la commune de Faramana n'a pas de coopération décentralisée.

Le financement public de la culture et du tourisme notamment le transfert des ressources nationales au profit de la commune n'est pas effectif, malgré les dispositions de la Loi encadrant le transfert de compétences aux collectivités locales. En effet, le transfert des ressources humaines et financières au chapitre des compétences transférées au niveau du secteur de la culture et du tourisme ne concerne pour l'heure que les musées et infrastructures culturelles et touristiques transférés aux collectivités.

A l'interne, la mairie ne dispose pas de personnel au niveau du service des matières transférées assurant le suivi des ressources transférées. Ce déficit institutionnel local, constitue un obstacle pour la commune de disposer de ressources humaines qualifiées affectées à la culture et au tourisme au niveau communal. En effet, les collectivités dans le cadre du développement des activités culturelles sur leurs territoires peuvent bénéficier de la mise à disposition de ressources humaines détachées. Au niveau régional, les communes peuvent solliciter des ressources financières spécifiques auprès de l'Agence Régionale de Développement (ARD) du Conseil Régional des Hauts-Bassins dans le cadre de la mise en œuvre du «Droit de Tirage», dispositif régional d'appui aux collectivités de son ressort territorial.

Pour ce qui est, des ressources collectées au titre de la culture, il faut remarquer que pour l'année budgétaire 2020, la commune n'a pas enregistré de dotation pour le domaine de la culture, ni de taxe sur le cinéma. Les taxes mobilisées sur les spectacles autres que le cinéma se sont établies à 4 000 F CFA sur une prévision de 4 000 F CFA. Aussi, les acteurs culturels contribuent également à divers autres impôts et taxes locaux et nationaux, toutefois la nomenclature budgétaire ne permet pas d'isoler le niveau de leur participation.

II.3.1.2. Financements privés

Les activités culturelles notamment les festivités des villages et les sorties annuelles des masques sont financées par les différentes communautés villageoises à travers les contributions des familles et des autorités coutumières. Il s'agit donc d'autofinancement ou de financement participatif de la communauté villageoise pour perpétuer les rites et traditions dans les villages.

Au niveau du financement marchand de la culture du tourisme, il n'existe pas de banque ni d'institution de micro-finance dans la commune de Faramana. On note uniquement la présence de La Poste BF, comme institution financière non bancaire. En outre, aucune grande entreprise ne réside dans la commune. Dans ce contexte d'absence d'institutions financières et de grandes entreprises, le financement privé de la culture reste quasiment inexistant.

II.3.2. Contribution du secteur à l'économie locale

L'économie locale reste principalement agraire de type agro-sylvopastoral. Elle occupe ou emploie quasiment 95% de la population. A Faramana, les industries culturelles et créatives sont rudimentaires et se limitent à quelques unités de production dans le domaine de l'artisanat et de la transformation des PFNL, caractérisées par leurs faibles volumes de production, les difficultés d'écoulement de leurs produits et leur forte inscription dans l'informel.

Dans ce contexte, l'économie culturelle et créative ainsi que le tourisme culturel reste sans réel impact significatif pour l'économie locale en termes de création d'emplois et de contribution au budget communal. Toutefois, on notera que ce secteur occupe partiellement à défaut d'emplois un faible nombre de personnes notamment des femmes au niveau de l'artisanat d'art et de production et de la transformation des PFNL.

II.4. Synthèse des résultats du diagnostic du secteur culturel

Tableau 2 : Tableau synthèse des résultats du diagnostic

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Animation culturelle	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de festivités valorisant la diversité des identités et des expressions culturelles des populations ; • Existence des journées culturelles et sportives de l'OSCEP ; • Existence de formations alphabétisation Initiale (AI) et de complémentaire de base (FCB) en langue nationale Dioula; • Existence de Centre Permanents d'Alphabétisation de Formation (CPAF) dans les villages de la commune • Existence de maisons des jeunes à Faramana et Sinakoro; • Existence de la Maison de la Femme dans la commune ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de bibliothèques de lecture publique dans la commune ; • Faible taux d'alphabétisation des populations ; • Faible volume des activités culturelles ; • Absence d'équipes de création ; • Insuffisance de cadre d'expression artistique et culturelle notamment pour la jeunesse ; • Faible structuration des acteurs culturels locaux; 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une stratégie de développement culturel • Existence de cadres d'expression régionaux et nationaux • Désenclavement de la commune • Existence d'un Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT) 	<ul style="list-style-type: none"> • Menace sécuritaire

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de flux migratoires propices au développement local et aux brassages interculturels 			
Artisanat d'art et de transformation	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'espèces forestières et végétales pourvoyeuses de PFNL • Existence de savoir-faire locaux dans la transformation des PFNL ; • Existence d'une économie locale de collecte, transformation et valorisation de de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) ; • Couverture de certains besoins locaux en biens culturels • Approvisionnement des marchés locaux • Forte implication des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Exercice périodique de certaines activités • Utilisation intensive de la main d'œuvre • Faible capacité de production • Faible modernisation des produits • Manque d'encadrement des artisans 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une stratégie de développement culturel • Existence de cadres d'expression régionaux et nationaux • Désenclavement de la commune • Existence d'un Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT) 	<ul style="list-style-type: none"> • Menace sécuritaire
Patrimoine et traditions	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de patrimoine immatériel • Existence de sites de patrimoine naturel et culturel 	<ul style="list-style-type: none"> • Désintérêt des jeunes pour les valeurs ancestrales et les expressions traditionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une stratégie de développement culturel • Désenclavement de la 	<ul style="list-style-type: none"> • Pression anthropique • Menace

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
		<ul style="list-style-type: none"> • Faible visibilité des éléments du patrimoine • Faible mise en valeur des sites patrimoniaux 	<p>commune</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT) 	<p>sécuritaire</p>
Pratiques culturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique de la lecture • Pratique de l'alphabétisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de cadre d'expression • Manque d'encadrement 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une stratégie de développement culturel • Désenclavement de la commune • Existence d'un Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT) 	<ul style="list-style-type: none"> • Menace sécuritaire
Tourisme culturel	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de quelques sites d'attrait touristiques • Existence de deux établissements touristiques et hôteliers (ETH) 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible fréquentation de la commune • Faible valorisation des sites d'attrait touristique • Faible visibilité des sites d'attrait touristique • Manque de professionnels du tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une stratégie de développement culturel • Désenclavement de la commune • Existence de sites de référencement offrant une visibilité au niveau international 	<ul style="list-style-type: none"> • Menace sécuritaire

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
			<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT) 	
Gouvernance administrative	<ul style="list-style-type: none"> Diversité des organisations d'acteurs culturels 	<ul style="list-style-type: none"> Dissolution de la commission permanente CAGSC Inexistence d'un service culturel Absence d'un responsable des matières transférées 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'une stratégie de développement culturel Désenclavement de la commune Existence d'un Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT) 	<ul style="list-style-type: none"> Menace sécuritaire
Gouvernance financière	<ul style="list-style-type: none"> Diversité des partenaires (publics et privés) Auto financement des pratiques culturelles traditionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> Faiblesse des financements Faible intervention de la coopération décentralisée dans le financement de la culture 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'une stratégie de développement culturel Désenclavement de la commune Existence d'un Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT) 	<ul style="list-style-type: none"> Menace sécuritaire
Contribution à l'économie	<ul style="list-style-type: none"> Importance des activités génératrices de revenus 	<ul style="list-style-type: none"> Faible création de la valeur ajoutée 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'une stratégie de développement culturel 	<ul style="list-style-type: none"> Menace sécuritaire

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • Forte contribution à l'emploi des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de données 	<ul style="list-style-type: none"> • Désenclavement de la commune • Existence d'un Fonds de Développement Culturel et Touristique (FDCT) 	

DEUXIEME PARTIE : PLANIFICATION

III. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

III.1. Fondations stratégiques

III.1.1. Principaux enjeux et défis

III.1.1.1. Principaux enjeux

Le diagnostic de la situation de la culture, révèle que la commune, reste confrontée aux principaux enjeux suivants :

1. un patrimoine culturel peu valorisé et peu connu aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commune ;
2. un potentiel de croissance et de modernisation des activités artisanales source de revenus pour une frange importante de la population surtout féminine ;
3. des initiatives culturelles en manque d'accompagnement et de soutiens ;
4. une faible promotion de la culture en milieu scolaire

III.1.1.2. Principaux défis

Au regard de ces enjeux, la commune se doit au cours des cinq prochaines années de relever les défis ci-dessous :

- valoriser le patrimoine culturel
- valoriser les savoirs locaux
- renforcer les espaces d'animation culturelle
- promouvoir les initiatives culturelles
- développer et promouvoir les industries culturelles et touristiques;
- faire contribuer le secteur de la culture à l'économie locale ;
- inciter les PTF à investir dans le secteur culturel.

III.1.2. Cadre de référence

III.1.2.1. Vision

A l'horizon 2032, Faramana est une ville frontalière créative où le secteur culturel et touristique participe de manière significative au renforcement de la cohésion du territoire, à l'économie locale et au bien-être des populations

III.1.2.2. Missions

Conformément à la loi portant code général des collectivités territoriales (Section 7, Article 98), la stratégie locale de développement de la culture et du tourisme a pour buts et missions sur son ressort territorial de contribuer à :

- la construction et la gestion des infrastructures culturelles ;
- la promotion d'activités culturelles ;
- la construction et la gestion de bibliothèques et musées communaux ;
- la promotion du tourisme et de l'artisanat ;
- la valorisation des potentiels culturels et artistiques traditionnels de la commune ;
- la gestion et la conservation des archives communales ;
- la création et la gestion des sites et monuments ;
- le suivi de la restauration et de la réhabilitation des sites et monuments historiques.

III.1.2.3. Les principes directeurs

Les principes directeurs constitutifs de l'ADN de la stratégie de développement culturel et touristique de Faramana, s'articulent autour de :

- **la participation à la cohésion et à la paix sociale** : la vie culturelle et artistique doit être un facteur d'identité, de cohésion, de développement durable et un tremplin pour une meilleure qualité de vie dans la collectivité territoriale ;
- **l'intégration aux autres stratégies de développement de la collectivité** : le développement du secteur est parti intégrante de la mission générale et du domaine d'intervention de la collectivité ;

- **la gouvernance participative et la transparence** : l'élaboration de la stratégie culturelle est un travail d'équipe et la transparence des travaux est essentielle pour assurer la crédibilité et l'adhésion des populations au processus;
- **la responsabilisation et la redevabilité** : l'élaboration de la stratégie doit être assortie de mesures permanentes favorisant sa mise en œuvre, son suivi évaluation et les responsabilités doivent être clairement définies ;
- **le genre** : la stratégie de développement culturel doit tenir compte des spécificités du genre (hommes, femmes, jeunes, adultes, etc.) et autres, des politiques qui peuvent l'influencer ;

III.1.3. Orientation stratégique

III.1.3.1. Axes stratégiques

Deux axes stratégiques sont retenus dans le but de promouvoir la dimension culturelle de la commune pour les cinq prochaines années. Ces axes stratégiques découlent des principaux enjeux et défis identifiés à travers le diagnostic. Il s'agit de :

- **Axe stratégique 1 : Valorisation du patrimoine culturel et des savoirs locaux;**
- **Axe stratégique 2 : Soutien à l'animation culturelle**

III.1.3.2. Résultats intermédiaires

Les résultats intermédiaires escomptés de ces axes stratégiques sont les suivantes.

Axe stratégique 1 : Valorisation du patrimoine culturel et des savoirs locaux

Résultat intermédiaire 1.1 : Le patrimoine culturel est valorisé

Résultat intermédiaire 1.2 : Les savoirs locaux sont valorisés

Axe stratégique 2 : Soutien à l'animation culturelle

Résultat intermédiaire 2.1 : L'offre infrastructurelle de la culture est améliorée

Résultat intermédiaire 2.2 : La consommation et la production de biens et services culturels et créatifs sont améliorées

Résultat intermédiaire 2.3 : un mécanisme d'appui financier et technique est mis en place

III.1.3.3. Extrants

Les extrants concourent à la réalisation des résultats intermédiaires selon la logique ci-dessous.

Axe stratégique 1 : Valorisation du patrimoine culturel et des savoirs locaux

Résultat intermédiaire 1.1 : Le patrimoine culturel est valorisé

Extrant 1.1.1 : Les sites patrimoniaux d'exception sont inventoriés, aménagés et exploités

Extrant 1.1.2 : La visibilité et la promotion des sites patrimoniaux sont améliorées

Résultat intermédiaire 1.2 : Les savoirs locaux sont valorisés

Extrant 1.2.1 : la pratique de l'artisanat d'art, de production et de transformation local est améliorée

Extrant 1.2.2 : La visibilité, la promotion et la commercialisation de l'artisanat local sont améliorées

Axe stratégique 2 : Soutien à l'animation culturelle

Résultat intermédiaire 2.1 : Les espaces d'animation culturelle sont renforcés

Extrant 2.1.1 : Les espaces d'animation culturelle au niveau des villages sont renforcés

Extrant 2.1.2 : Les espaces d'animation culturelle au profit des scolaires sont renforcés

Résultat intermédiaire 2.2 : Les initiatives culturelles sont soutenues

Extrant 2.2.1 : Les initiatives culturelles au niveau des villages sont soutenues

Extrant 2.2.2 : L'éducation culturelle et artistique en milieu scolaire est promue

III.1.4. Cohérence externe

III.1.4.1. Cohérence avec la stratégie nationale de la culture et du tourisme

La présente Stratégie de Développement Culturel (SDC) vise des objectifs qui figurent parmi les priorités établies par la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT).

En rappel, la SNCT a été adoptée en 2018 comme référentiel national d'orientation du secteur de la culture et du tourisme sur la période 2018-2027. Il est bâti autour de trois programmes dont celui de la culture.

La Stratégie de Développement Culturel épouse les objectifs du programme culture de la SNCT. Le tableau ci-dessous établit les correspondances.

Tableau 3 : Cohérence avec la SNCT

Orientations de la SDC		Liens avec la SNCT	
Axes stratégiques	Objectifs spécifiques	Objectifs spécifiques	Axes stratégiques
Axe 1 : La valorisation du patrimoine culturel et des savoirs locaux	<i>RI 1.1</i> : Le patrimoine culturel est valorisé	<i>OS 2.1</i> : Renforcer la sauvegarde, la protection et la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel et la diversité culturelle, notamment en favorisant le dialogue entre patrimoine et création	Axe 2 : Promotion de la diversité culturelle, la créativité et entrepreneuriat dans le domaine de la culture en vue de l'épanouissement social et économique des populations
	<i>RI 1.2</i> : Les savoirs locaux sont valorisés	<i>OS 2.2</i> : Soutenir la production des biens et services du domaine des arts de la scène et de la musique enregistrée et arts plastiques et appliqués. <i>OS 2.5</i> : Développer entrepreneuriat et les industries culturelles et créatives et l'investissement dans leurs filières	
Axe 2: Soutien à l'animation	<i>RI 2.1</i> : Les espaces d'animation	<i>OS 2.7</i> : Développer un réseau national	

Orientations de la SDC		Liens avec la SNCT	
Axes stratégiques	Objectifs spécifiques	Objectifs spécifiques	Axes stratégiques
culturelle	culturelle sont renforcés	d'infrastructures culturelles en milieu rural et dans les capitales régionales.	
	RI 2.2 : Les initiatives culturelles sont promues	OS 2.2 : Objectif spécifique 2.2 : Soutenir la production des biens et services du domaine des arts de la scène et de la musique enregistrée et arts plastiques et appliqués. OS 2.3 : Dynamiser la chaîne du livre et développer l'accès à la lecture et aux savoirs notamment par des techniques numériques ;	

III.1.4.2. Cohérence avec la stratégie nationale des industries culturelles et créatives

La Stratégie nationale de développement des industries culturelles et créatives (SNDICC) a été adoptée en 2018, comme un instrument d'opérationnalisation de l'axe 2 de la SNCT : « Promouvoir la diversité culturelle, la créativité et l'entrepreneuriat dans le domaine de la culture en vue de l'épanouissement social et économique des populations ».

L'axe 2 de la SNCT est pris en compte par la SDC et démontrée dans le tableau ci-dessus.

III.1.4.3. Cohérence avec la politique sectorielle de la culture et du tourisme

La politique sectorielle « culture, tourisme, sport et loisirs » couvre la période 2018-2027. Elle vise pour objectif global de « développer des industries culturelles, touristiques,

sportives et de loisirs, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée qui participent au renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociales, à l'épanouissement de la population et au rayonnement international du Burkina Faso ».

Pour l'atteinte de cet objectif, trois (03) axes stratégiques sont identifiés :

- axe 1 : Amélioration de la gouvernance du secteur ;
- axe 2 : Protection et promotion du patrimoine culturel et touristique, de la pratique sportive et des loisirs ;
- axe 3 : Renforcement des capacités opérationnelles du secteur.

La stratégie de développement culturel contribue à la réalisation des objectifs stratégiques 2.1 : Protéger et promouvoir le patrimoine culturel et touristique, 3.1 : Renforcer les capacités techniques et financières du secteur et 3.2 : Renforcer et améliorer les infrastructures et équipements du secteur

III.1.4.4. Cohérence avec la stratégie régionale de la culture et de son économie

La stratégie régionale de la culture et de son économie des Hauts-Bassins a pour objectif global d'accompagner la structuration des acteurs culturels pour contribuer à la diversification de l'économie régionale et à l'amélioration des conditions de vie dans les Hauts-Bassins. De façon spécifique, elle vise à :

- contribuer à la valorisation du patrimoine culturel dans les Hauts-Bassins ;
- renforcer les industries culturelles de la région des Hauts-Bassins ;
- renforcer les capacités des acteurs culturels et de l'administration publique de la culture.

Pour l'atteinte de ces objectifs, trois (03) axes stratégiques sont identifiés :

- axe 1 : Valorisation des biens patrimoniaux et des savoirs locaux ;
- axe 2 : Soutien aux chaînes de valeur pour leur développement autour des filières culturelles ;
- axe 3 : Renforcement des capacités d'action des acteurs et opérateurs culturels et de l'administration publique de la culture.

La présente stratégie communale, concourt à l'atteinte des objectifs de la stratégie régionale.

III.2. Plan d'action opérationnel

III.2.1. Cadre logique des interventions

La logique des interventions se présente ainsi que suit.

Tableau 4 : Cadre logique des interventions

LOGIQUE D'INTERVENTION		Indicateurs Objectivement vérifiables	Cibles	Source de vérification	Acteurs responsables	Hypothèses
AXE STRATEGIQUE AS.1. Valorisation du patrimoine culturel et des savoirs locaux						
Résultats intermédiaires RI.1.1. le patrimoine culturel est valorisé		Taux de notoriété	80%	Audience	Maire	Adhésion de la population et des élus
Extrants	E.1.1.1. Les sites patrimoniaux d'exception sont inventoriés, aménagés et exploiter	Nombre de sites / aménagés		Compte rendu	Maire	Adhésion de la population
Activités	A.1.1.1.1. Inventorier les sites d'exception du patrimoine culturel et naturel	Nb de sites du patrimoine recensés		Rapport d'inventaire	Maire	Adhésion de la population
	A.1.1.1.2. Aménager les sites d'exception	Nombre de sites aménagés	04	PV de réception Photos et vidéos	Maire	Adhésion de la population ; disponibilité des financements

LOGIQUE D'INTERVENTION		Indicateurs Objectivement vérifiables	Cibles	Source de vérification	Acteurs responsables	Hypothèses
	A.1.1.1.3. Exploiter les sites d'exception	Nombre de sites exploiter	04	PV de réception, photos et vidéos	Maire	Adhésion de la population
Extrants	E.1.1.2. La visibilité et la promotion des sites patrimoniaux sont améliorées	Nombre de visiteurs		Statistiques DRCCAT et Commune	Maire	Amélioration de la situation sécuritaire
Activités	A.1.1.2.1. Créer et animer les outils de promotion sur les réseaux sociaux	Nombre de pages réseaux sociaux Nb d'abonnés		PV de réception	Maire	Amélioration de la situation sécuritaire
	A.1.1.2.2. Promouvoir les sites auprès des établissements scolaires	Nombre d'établissements touchés	19	Compte rendu	Maire	Amélioration de la situation sécuritaire
	A.1.1.2.3. Élaborer une stratégie de communication pour la promotion des sites	Stratégie de communication	01	PV de réception	Maire	Amélioration de la situation sécuritaire
	A.1.1.2.4. Mettre en œuvre la stratégie	Taux de réalisation	90%	Rapport d'évaluation	Maire	Amélioration de la situation sécuritaire
	A.1.1.2.5. Former des guides touristiques	Nombre de guides formés	10	Rapports de formation	Maire	Adhésion des acteurs
Résultat intermédiaire RI.1.2. Les savoirs locaux sont valorisés		Volume de production		Rapports d'activités, statistiques	Maire	Adhésion des acteurs

LOGIQUE D'INTERVENTION		Indicateurs Objectivement vérifiables	Cibles	Source de vérification	Acteurs responsables	Hypothèses
				DRCCAT		
Extrants	E.1.2.1. la pratique de l'artisanat d'art, de production et de transformation local est améliorée	Volume de production		Rapport d'activité	Maire	Adhésion des acteurs
Activités	A.1.2.1.1 : Former les artisans en tissage	Nombre d'artisans formés	30	Rapport de formation	Maire	Adhésion des acteurs
	A.1.2.1.2 : Former les artisans en teinture	Nombre d'artisans formés	30	Rapport de formation	Maire	Adhésion des acteurs
	A.1.2.1.3 : Former les artisans de transformation de produits locaux notamment les PFNL	Nombre d'artisans formés	30	Rapport de formation	Maire	Adhésion des acteurs
	A.1.2.1.4 : Former les artisans en coiffure	Nombre d'artisans formés	30	Rapport de formation	Maire	Adhésion des acteurs
	A.1.2.1.5 : Former les artisans en coupe-couture	Nombre d'artisans formés	30	Rapport de formation	Maire	Adhésion des acteurs
Extrants	E.1.2.2. La visibilité, la promotion et la commercialisation de l'artisanat local sont améliorées	Volume de production		Rapport d'activité	Maire	Adhésion des acteurs
Activités	A.1.2.2.1. Assurer la visibilité et la promotion de l'artisanat local	Nb de plaquettes et de publicité	1 000	Rapport d'activité	Maire	Adhésion des acteurs
	A.1.2.2.2. Rechercher des débouchés pour les productions artisanales locales	Nombre de contrat de distribution Volume des ventes		Rapport d'activité	Maire	Adhésion des acteurs

LOGIQUE D'INTERVENTION		Indicateurs Objectivement vérifiables	Cibles	Source de vérification	Acteurs responsables	Hypothèses
	A.1.2.2.3. Accompagner, organiser et structurer les acteurs culturels et touristiques	Nombre d'artisans structurés	25	Rapport d'activité	Maire	Adhésion des acteurs
Axe stratégique AS.2. Soutien à l'animation culturelle						
Résultats intermédiaires	RI.2.1. Les espaces d'animation culturelle sont renforcés	Nombre d'espace renforcé		PV de réception	Maire	Adhésion des acteurs
Extrants	E.2.1.1. Les espaces d'animation culturelle au niveau des villages sont renforcés	Nombre d'espace renforcé	01	PV de réception	Maire	Adhésion des acteurs
Activités	A.2.1.1.1. Construire une salle de spectacle	Nombre de salle de spectacle construit	01	PV de reception	Maire	Adhésion des acteurs
	A.2.1.1.2. Développer et mettre en œuvre le programme d'activités de l'espace culturel polyvalent(salle de réunion, rencontres de repetitions, de spectacles et d'exposition ..., bibliothèque de lecture publique, espace de jeux de société...)	Taux de réalisation	90%	Rapport d'activité	Maire	Adhésion des acteurs
Extrants	E.2.1.2. Les espaces d'animation culturelle au profit des scolaires sont renforcés	Nombre d'espaces renforcés	02	PV de réception	Maire	Adhésion des acteurs
Activités	A.2.1.2.1. Aménager et équiper les bibliothèques scolaires	Nombre de bibliothèque scolaire aménagée	01	PV de réception	Maire	Adhésion des acteurs

LOGIQUE D'INTERVENTION		Indicateurs Objectivement vérifiables	Cibles	Source de vérification	Acteurs responsables	Hypothèses
						Écoles, enseignants , élèves, encadreurs
	A.2.1.2.2. Equiper, doter et animer la bibliothèque communale de lecture publique	Nombre de bibliothèque communale aménagée	01	PV de réception	Maire	Adhésion des acteurs
Résultats intermédiaires	RI.2.2. Les initiatives culturelle sont soutenues	Nombre d'initiatives soutenues	09	Rapport d'activité	Maire	Adhésion des acteurs
Extrants	E.2.2.1. Les initiatives culturelles au niveau des villages sont soutenues	Nombre d'initiatives soutenues	07	Rapport d'activité	Maire	Adhésion des acteurs
Activités	A.2.2.1.1. Élaborer et diffuser l'agenda culturel de la commune	Taux d'exécution	90%	Rapport d'activité	Maire	Adhésion des acteurs et des populations
	A.2.2.1.2. Développer des formations artistiques	Nombre de personne formée	15	Rapport de formation	Maire	Adhésion des acteurs et des populations
	A.2.2.1.3. Développer la pratique du théâtre d'action	Nombre de personne formée	15	Rapport de formation	Maire	Adhésion des acteurs
	A.2.2.1.4. Soutenir les équipes de création	Nombre d'ensembles artistiques formés	05	Rapports d'activités	Maire	Adhésion des acteurs
	A.2.2.1.5. former des assistants culturels et des formateurs artistiques	Nb d'encadreurs artistiques formés	15	Rapports d'activités	Maire	Adhésion des acteurs
	A.2.2.1.6. Produire et diffuser des émissions culturelles	Nb d'émissions	05	Rapports d'activités	Maire	Adhésion des acteurs

LOGIQUE D'INTERVENTION		Indicateurs Objectivement vérifiables	Cibles	Source de vérification	Acteurs responsables	Hypothèses
	A.2.2.1.7. Produire et diffuser des expressions culturelles et artistiques locales	Nb d'expression culturelle	05	Rapports d'activités	Maire	Adhésion des acteurs
Extrants	E.2.2.2. : L'éducation culturelle et artistique en milieu scolaire est promue	Nombre d'initiative	02	Rapport d'activité	Maire	Adhésion des acteurs
Activités	A.2.2.2.1. Soutenir les journées culturelles et sportives de l'OSCEP	Nombre d'édition	05	Rapport d'activité	Maire	Adhésion des acteurs
	A.2.2.2.2. Promouvoir des concours d'écriture et de lecture	Nombre d'édition	05	Rapport d'activité	Maire	Adhésion des acteurs

III.2.2. Plan d'action quinquennal

L'opérationnalisation de la stratégie de développement culturel se fera à travers le plan d'actions quinquennal. Il concentre les actions prioritaires à mettre en œuvre durant les cinq années. Il se présente ainsi que suit.

Tableau 5 : Plan d'action quinquennal

Actions prioritaires	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Axe stratégique AS.1. Valorisation du patrimoine culturel et des savoirs locaux					
A.1.1.1.1. Inventorier les sites d'exception du patrimoine culturel et naturel					
A.1.1.1.2. Aménager les sites d'exception					
A.1.1.1.3. Exploiter les sites d'exception					
A.1.1.2.1. Créer et animer les outils de promotion sur les réseaux sociaux					
A.1.1.2.2. Promouvoir les sites auprès des établissements scolaires					
A.1.1.2.3. Élaborer une stratégie communication pour la promotion des sites					
A.1.1.2.4. Mettre en œuvre la stratégie					
A.1.1.2.5. Former des guides touristiques					
A.1.2.1.1 : Former les artisans en tissage					
A.1.2.1.2 : Former les artisans en teinture					
A.1.2.1.3 : Former les artisans de transformation de produits locaux notamment les PFNL					
A.1.2.1.4 : Former les artisans en coiffure					
A.1.2.1.5 : Former les artisans en coupe-couture					
A.1.2.2.1. Assurer la visibilité et la promotion de l'artisanat local					

Actions prioritaires	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
A.1.2.2.2. Rechercher des débouchés pour les productions artisanales locales					
A.1.2.2.3. Accompagner, organiser et structurer les acteurs culturels et touristiques					
Axe stratégique AS.2. Soutien à l'animation culturelle					
A.2.1.1.1. Construire une salle de spectacle					
A.2.1.1.2. Développer et mettre en œuvre le programme d'activités de l'espace culturel polyvalent(salle de réunion, rencontres de répétitions, de spectacles et d'exposition ..., bibliothèque de lecture publique, espace de jeux de société...)					
A.2.1.2.1. Aménager, équiper les bibliothèques scolaires					
A.2.1.2.2. Equiper, doter et animer la bibliothèque communale de lecture publique					
A.2.2.1.1. Élaborer et diffuser l'agenda culturel de la commune					
A.2.2.1.2. Développer des formations artistiques					
A.2.2.1.3. Développer la pratique du théâtre d'action					
A.2.2.1.4. Soutenir les équipes de création					
A.2.2.1.5. former des assistants culturels et des formateurs artistiques					
A.2.2.1.6. Produire et diffuser des émissions culturelles					
A.2.2.1.7. Produire et diffuser des expressions culturelles et artistiques locales					
A.2.2.2.1. Soutenir les journées culturelles et sportives de l'OSCEP					
A.2.2.2.2. Promouvoir des concours d'écriture et de lecture					

III.2.3. Budget de mise en œuvre

Le budget total pour la mise en œuvre du plan d'action quinquennal est de deux cent vingt-trois millions sept cent mille (223 700 000) F CFA. L'axe 1 consacré à la valorisation du patrimoine culturel et des savoirs locaux mobilise 31% du budget total contre 69% pour l'axe 2, dédié au soutien à l'animation culturelle au niveau de la commune.

Tableau 6 : Budget de mise en œuvre

Actions prioritaires	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total
Axe stratégique AS.1. Valorisation du patrimoine culturel et des savoirs locaux	23 100 000	15 900 000	13 400 000	3 400 000	13 400 000	69 200 000
A.1.1.1.1. Inventorier les sites d'exception du patrimoine culturel et naturel	5 000 000	5 000 000				10 000 000
A.1.1.1.2. Aménager les sites d'exception	5 000 000	5 000 000				10 000 000
A.1.1.1.3. Exploiter les sites d'exception	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
A.1.1.2.1. Créer et animer les outils de promotion sur les réseaux sociaux	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
A.1.1.2.2. Promouvoir les sites auprès des établissements scolaires	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 200 000
A.1.1.2.3. Élaborer une stratégie communication pour la promotion des sites		2 500 000				2 500 000
A.1.1.2.4. Mettre en œuvre la stratégie		1 000 000		1 000 000		2 000 000

Actions prioritaires	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total
A.1.1.2.5. Former des guides touristiques	1 000 000		1 000 000		1 000 000	3 000 000
A.1.2.1.1 : Former les artisans en tissage	2 000 000		2 000 000		2 000 000	6 000 000
A.1.2.1.2 : Former les artisans en teinture	2 000 000		2 000 000		2 000 000	6 000 000
A.1.2.1.3 : Former les artisans de transformation de produits locaux notamment les PFNL	2 000 000		2 000 000		2 000 000	6 000 000
A.1.2.1.4 : Former les artisans en coiffure	2 000 000		2 000 000		2 000 000	6 000 000
A.1.2.1.5 : Former les artisans en coupe-couture	2 000 000		2 000 000		2 000 000	6 000 000
A.1.2.2.1. Assurer la visibilité et la promotion de l'artisanat local	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
A.1.2.2.2. Rechercher des débouchés pour les productions artisanales locales	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
A.1.2.2.3. Accompagner, organiser et structurer les acteurs culturels et touristiques	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
Axe stratégique AS.2. Soutien à l'animation culturelle	115 700 000	7 700 000	10 700 000	7 700 000	10 700 000	152 500 000
A.2.1.1.1. Construire une salle de spectacle	100 000 000					100 000 000
A.2.1.1.2. Développer et mettre en œuvre le programme d'activités de l'espace culturel polyvalent(salle de réunion, rencontre, de répétition et de spectacles et d'exposition ..., bibliothèque de lecture publique, espace de jeux de société..)	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 500 000

Actions prioritaires	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total
A.2.1.2.1. Aménager, équiper les bibliothèques scolaires	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A.2.1.2.2. Equiper, doter et animer la bibliothèque communale de lecture publique	5 000 000	5 00 000	5 00 000	5 00 000	5 00 000	5 000 000
A.2.2.1.1. Élaborer et diffuser l'agenda culturel de la commune	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
A.2.2.1.2. Développer des formations artistiques	2 000 000		2 000 000		2 000 000	6 000 000
A.2.2.1.3. Développer la pratique du théâtre d'action	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
A.2.2.1.4. Soutenir les équipes de création	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A.2.2.1.5. former des assistants culturels et des formateurs artistiques	1 000 000		1 000 000		1 000 000	3 000 000
A.2.2.1.6. Produire et diffuser des émissions culturelles	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
A.2.2.1.7. Produire et diffuser des expressions culturelles et artistiques locales	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
A.2.2.2.1. Soutenir les journées culturelles et sportives de l'OSCEP	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
A.2.2.2.2. Promouvoir des concours d'écriture et de lecture	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
Total	138 800 000	24 100 000	24 600 000	11 600 000	24 600 000	223 700 000

IV. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION

La stratégie de mise en œuvre concerne le dispositif de mise en œuvre, de suivi-évaluation, le mécanisme de financement et la gestion des risques.

IV.1. Dispositif de mise en œuvre

La mise en œuvre de la stratégie de développement culturel sera assurée à l'aide d'instruments, par des acteurs identifiés et le tout dans un cadre organisationnel adéquat.

IV.1.1. Instruments de mise en œuvre

Les instruments de mise en œuvre de la stratégie de développement culturel comprennent : (i) le plan d'actions, (ii) le programme d'activités et (iii) le plan de communication.

IV.1.1.1. Le plan d'action

Le plan d'actions est l'instrument d'opérationnalisation de la stratégie de développement culturel. Il est le cadre de référence de toutes les actions en matière de promotion de la culture dans la commune. L'atteinte des objectifs définis dans la stratégie de développement culturel implique d'assurer la pertinence, la cohérence et la complémentarité des interventions des différents acteurs. Ce plan d'action glissant définit les actions prioritaires à mettre en œuvre afin de concourir à la réalisation des objectifs. Ce plan d'action est en parfaite cohérence avec les orientations stratégiques.

IV.1.1.2. Le programme d'activités

En ce qui concerne le programme d'activités, il est l'instrument déclinant la mise en œuvre des actions sur une année. Ainsi un programme d'activités annuel sera élaboré en fin d'année (n) pour la période (n+1).

IV.1.1.3. Le plan de communication

Quant au plan de communication, il répond au souci de relever le défi de la visibilité et de lisibilité des actions entrant dans la mise en œuvre de la stratégie de développement culturel. La stratégie de communication sera mise en œuvre en vue de renforcer la visibilité et l'appropriation de la stratégie par toutes les composantes de la population. Aussi, les activités de communication devraient-elles être réalisées afin de diffuser les changements positifs issus des actions menées par la commune dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement culturel.

IV.1.2. Acteurs de mise en œuvre

Il reste entendu que le principal artisan de mise en œuvre du présent plan stratégique demeure la mairie. Toutefois des concours sont attendus de l'Etat et ses démembrements, des promoteurs culturels, des organisations d'acteurs culturels et des partenaires techniques et financiers.

IV.1.2.1. La mairie

Maître d'ouvrage dans la mise en œuvre de la stratégie de développement culturel, la mairie devra se montrer plus active dans la coordination de l'exécution des actions. Le Maire ou le président de la délégation spéciale (organe exécutif) pilotera la mise en œuvre de la stratégie sous les orientations et le contrôle du conseil municipal qui approuve les rapports d'exécution. La mairie pourra plaider la mise à disposition d'un responsable de la culture et du tourisme pour l'épauler dans la mise en œuvre de la présente stratégie.

IV.1.2.2. État et ses démembrements

Leur rôle principal est de faciliter la mise en œuvre de la stratégie à travers l'appui technique et/ou financier pour la mise en œuvre des actions envisagées qui s'inscrivent d'ailleurs dans les priorités du PNDES II. Le conseil régional devra accorder une plus grande attention au secteur de la culture à travers l'inscription d'actions fortes qui participent à la promotion

culturelle de l'ensemble des communes de son ressort. Les services techniques déconcentrés en charge de la culture pourront apporter un appui technique.

IV.1.2.3. Les promoteurs culturels

Les promoteurs culturels qu'ils soient individuels ou moraux, formalisés ou non font partie des bénéficiaires finaux de la stratégie de développement culturel. Leur implication est donc nécessaire à toutes les étapes de la mise en œuvre des actions prioritaires de la stratégie. Toutefois, l'amélioration du taux de formalisation de ces entreprises est un aspect important à ne pas perdre de vue.

IV.1.2.4. Les organisations d'acteurs culturels

Les organisations faïtières des acteurs culturels sont des partenaires essentiels dans la mise en œuvre de la stratégie. Elles constituent de puissants relais d'informations pour mobiliser le monde culturel. Elles doivent être fortement impliquées dans les actions de communications et d'informations dégagées en vue d'améliorer la visibilité de la stratégie.

IV.1.2.5. Les Partenaires techniques et financiers (PTF)

Les PTF seront fortement sollicités pour le financement du plan, c'est-à-dire, pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation des actions prioritaires.

IV.1.3. Cadre organisationnel

Le cadre organisationnel prévoit les organes devant assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique de développement culturel.

IV.1.3.1. Le conseil municipal

Le conseil municipal procédera à l'adoption de la stratégie de développement culturel, et donnera ainsi quitus pour sa mise en œuvre. Il aura tout au long de de l'étape d'exécution de la stratégie, un rôle de décision dans la mise en œuvre des actions.

La commission affaires générales sociales et culturelles apportera sa contribution. Elle donnera son avis sur les dossiers majeurs de la stratégie de développement culturel.

IV.1.3.2. Le maire ou le président de la délégation spéciale

Le maire ou le président de la délégation spéciale, avec l'appui de l'administration municipale est chargé de l'exécution proprement dite de la stratégie de développement culturel. Il peut être amené à assurer la gestion comptable des fonds d'investissements et le règlement des questions administratives nécessaires à la bonne conduite des actions.

IV.2. Dispositif de suivi évaluation

Le dispositif de suivi évaluation prévoit un mécanisme et des outils de suivi évaluation.

IV.2.1. Mécanisme de suivi évaluation

Les actions de suivi évaluation seront assurées par une cellule mise en place par le conseil municipal. La composition de cette cellule chargée du suivi-évaluation sera définie par le Conseil municipal. Toutefois, il est souhaitable qu'elle soit composée de cinq (5) membres dont le Secrétaire Général de la mairie et le président de la commission permanente CAGSC. Cette cellule se chargera de la collecte des données, du traitement et l'analyse afin de fournir des éléments d'appréciation de l'utilisation des ressources, des progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions inscrites et de l'atteinte des objectifs visés dans la stratégie de développement culturel.

Le plan fera l'objet de revues notamment une revue annuelle et une revue à mi-parcours pour faire l'état de fonctionnement des organes et du niveau d'atteinte des résultats.

IV.2.2. Outils de suivi évaluation

Les principaux outils qui seront mis à contribution pour le suivi évaluation sont essentiellement (i) le cadre logique du plan, (ii), le cadre de mesure de la performance, (iii) les canevas de programmes et rapports d'activités et (iv) une base de données permettant de suivre l'évolution des indicateurs.

Se basant sur ces outils, des rapports trimestriels, semestriels et annuels seront produits de façon régulière.

IV.3. Sources de financement

La réalisation du plan d'action quinquennal de la stratégie de développement culturel nécessitera la mobilisation de la somme de deux cent vingt-trois millions sept cent mille (223 700 000) F CFA. Les sources probables de financement de la stratégie peuvent provenir :

- ✓ du budget communal ;
- ✓ des ressources transférées de l'administration publique ;
- ✓ des ressources propres des acteurs locaux du secteur de la culture ;
- ✓ des ressources issues des Partenaires Techniques et Financiers (Coopération bilatérale, multilatérale et décentralisée) ;
- ✓ les emprunts ;
- ✓ les dons et les legs.

IV.4. Analyse et gestion des risques

IV.4.1. Caractérisation/cartographie des risques

Les principaux risques qui pourraient compromettre la réalisation des ambitions de développement culturel de la commune sont : (i) la faible adhésion des acteurs du monde de la culture, (ii) la faible mobilisation des ressources financières, (iii) faible capacité de portage du plan.

IV.4.2. Évaluation des risques de mise en œuvre /Mesures d'atténuations

Chaque risque identifié a été évalué en fonction de :

- sa probabilité d'occurrence (faible, moyenne, élevée)
- son incidence sur la capacité de l'organisation à réussir la mise en œuvre de la stratégie de développement culturel (faible, moyenne, élevée)

Les risques évalués de niveau « faible » (couleur verte) ne nécessitent pas d'actions de mitigation. Les risques évalués de niveau « modéré » (couleur jaune) sont à surveiller et requièrent une vigilance de la part des acteurs de la mise en œuvre. Les risques évalués de niveau « élevé » (couleur rouge) nécessitent le développement et la mise en place de stratégies d'atténuation bien définies.

Tableau 7 : Cartographie et gestion des risques

N°	Enoncés	Probabilité	Incidence	Niveau	Mesures d'atténuation
1	Faible adhésion des acteurs du monde de la culture	Moyen	Moyen	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une large communication interne et externe ; ▪ Tenir régulièrement les revues afin de permettre à chaque acteur de mieux participer à la mise en œuvre de la stratégie
2	Faible mobilisation des ressources financières	Elevé	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les compétences en matière de plaidoyer et recherche de financement ▪ Améliorer le recouvrement des ressources internes ▪ Renforcer la mobilisation des ressources externes
3	Risque lié à la capacité de portage du plan	Moyen	Moyen	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation en suivi évaluation des projets

Le succès de la stratégie de développement culturel passe par un suivi rigoureux des risques encourus.

CONCLUSION

La commune de Faramana, à l'instar des autres communes du Burkina a une expérience régulière en ce qui concerne la planification du développement à travers l'élaboration des plans communaux de développement (PCD). Toutefois, pour ce qui concerne les plans sectoriels, la présente stratégie de développement culturel constitue le premier exercice.

La stratégie de développement culturel a été élaborée de manière participative. Elle a connu l'implication de la mairie et des différentes sensibilités de la population. Des séances de restitutions ont ponctuées les différents jalons.

La stratégie de développement culturel a été conçue sur la base de l'analyse de la situation actuelle du secteur de la culture dans la commune (enjeux, opportunités et défis). D'un coût global de deux cent vingt-trois millions sept cent mille (223 700 000) F CFA pour les cinq années de sa mise en œuvre, cette stratégie se veut un guide pour l'action, un document d'orientation qui synthétise l'ensemble des actions prioritaires du développement de la culture.

Sa mise en œuvre requiert d'une part que la mairie se l'approprie comme outil fondamental de développement et d'autre part, une forte mobilisation de la population communale.

La contribution financière des partenaires de même que leur appui technique étant déterminante pour la réussite de la mise œuvre diligente des actions de la stratégie, l'organisation d'ateliers d'échanges et de plaidoyer auprès de tous les partenaires traditionnels et potentiels est fortement recommandée.

BIBLIOGRAPHIE

1. Commune de Faramana, 2019, Plan Communal de Développement 2019-2023, 99 Pages ;
2. CGLU, 2018, la culture dans les objectifs de développement durable : un guide pour l'action locale, 40 Pages ;
3. BURKINA FASO, 2021. Plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES-II), 141 pages ;
4. BURKINA FASO, 2004. Code général des collectivités territoriales Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 ;
5. Conseil régional des Hauts-Bassins, 2018, PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT REGION DES HAUTS-BASSINS 2018-2022, 166 pages ;
6. Conseil régional des Hauts-Bassins, 2022, Stratégie Régionale de Développement de la Culture et de son Économie dans les Hauts-Bassins ;
7. Conseil régional des Hauts-Bassins, 2018, Plan de gestion et de conservation du patrimoine de la région des Hauts-Bassins 2021 – 2025, 59 pages ;
8. MCAT, 2005, Guides touristiques du Burkina Faso: Zone de l'Ouest, Volume 2 ;
9. MCAT, 2018. Stratégie nationale de la culture et du tourisme (SNCT) 2018-2027, 94 pages ;
10. MCAT, 2016. Guide d'Élaboration de Stratégies Locales de Développement Culturel 55 pages ;
11. MCAT, 2001. Le livre blanc sur la culture, Découvertes du Burkina, 146 pages ;
12. MCAT, 2015. Manuel d'élaboration et de mise en œuvre de projets culturels et touristiques dans le contexte de la décentralisation au Burkina Faso 98 pages ;
13. MCAT, 2017. Répertoire des textes juridiques portant réglementation des matières culturelle, artistique et touristique, 24 pages ;
14. MCAT, 2013. Stratégie nationale de développement des industries culturelles et créatives (SNDICC) 78 pages ;
15. MICAT, 2011. Politique sectorielle 2011-2025 de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (POSICA), 72 pages ;
16. UNESCO, 1969. Réflexions préalables sur les politiques culturelles, 50 pages ;
17. UNESCO, 2013. Rapport sur l'Économie créative : Élargir les voies du développement local, Édition spéciale 2013, 200 pages ;

18. UNESCO, 2015. REPENSER LES POLITIQUES CULTURELLES : 10 ans de promotion de la diversité des expressions culturelles pour le développement, Rapport mondial Convention 2005, 235 pages ;
19. UNESCO, 2018. REPENSER LES POLITIQUES CULTURELLES : La créativité au cœur du développement, Rapport mondial Convention 2005, 253 pages ;
20. UNESCO, 2015. Textes fondamentaux de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, édition de 2015, 125 pages.

ANNEXES :**Annexe 1 : Principales OP de la commune**

Nom de l'organisation Paysanne	Nom du Village	Genre	Domaines d'activités
Lanaya	Faramana	Féminin	Beurre de karité
Association Djiguitougou de Ty	Ty	Mixte	AGR
Coopérative Simplifiée des Producteurs d'oignon	Teregnini (Faramana)	Mixte	AGR
Association Benkadi de Faramana	Faramana	Mixte	AGR
Association yelemani pour la jeunesse de Bèna	Bèna	Mixte	AGR
Association Dogon de kodokin	Faramana	Mixte	AGR
Association Song Taaba de Bambé	Bambé	Mixte	AGR
Association Sitioum Pawa	Faramana	Mixte	AGR
Association des jeunes de Tintinkan	Faramana	Mixte	AGR
Association kaben et Kirédia de siankoro	Siankoro	Mixte	AGR
Association Yerelon de Koby	Koby	Mixte	AGR
Association des Jeunes de Bamogodougou	Faramana	Homme	AGR
Sabarikadi	Faramana	Mixte	AGR
Djiguissèmè 1	Faramana	Mixte	AGR
Bademade Kinfè	Faramana	Mixte	AGR
Herèso	Faramana	Mixte	AGR
Mekora	Faramana	Mixte	AGR
Mougnoukadi	Faramana	Mixte	AGR
Dambè	Faramana	Mixte	AGR
Djiguitougou	Faramana	Mixte	AGR
Tiendebeogo	Faramana	Mixte	AGR

Nom de l'organisation Paysanne	Nom du Village	Genre	Domaines d'activités
Sinignèssigui	Faramana	Mixte	AGR
Dembé Kobela	Faramana	Mixte	AGR
Rel Wendé	Faramana	Mixte	AGR
Wend. Panga	Faramana	Mixte	AGR
Djiguissèmè 2	Faramana	Mixte	AGR
Neerwaya	Faramana	Mixte	AGR
KalaKadjo	Faramana	Mixte	AGR
Yerèlon	Faramana	Mixte	AGR
Yerèdon	Faramana	Mixte	AGR
Kalaban	Bambé	Mixte	AGR
Djiguiya	Bambé	Mixte	AGR
Songdo	Siankoro	Mixte	AGR
Dèmè-Dèmè	Siankoro	Mixte	AGR
Basneré	St-Jean	Mixte	AGR
Nongt-Taaba	Koby	Mixte	AGR
Dabain	Bena	Mixte	AGR
Dèmè-Dèmè	Bancouma	Mixte	AGR
Sababougouma	Bancouma	Mixte	AGR
Kokabi	Ty	Mixte	AGR
Benkadi	Kouny	Mixte	AGR
Badeya	Kouny	Mixte	AGR
Bendia	Siankoro	Mixte	AGR
Mougnou	Siankoro	Mixte	AGR
Siguitimogosson	Siankoro	Mixte	AGR
Wouroyirè	Siankoro	Mixte	AGR
Benkadi	Siankoro	Mixte	AGR
Sabari	Siankoro	Mixte	AGR
Yèrègnini	Siankoro	Mixte	AGR
Lafia	Siankoro	Mixte	AGR

Source : Rapport 2019-2023

Annexe 2 : Outils de collecte des données

Diagnostic culturel des communes de la région des Hauts-Bassins Guide d'entretien n°1, avec les responsables communaux

Interviewé (Nom, Prénom, titre, contact) :

1. **Quels sont les principaux espaces culturels et de loisirs de la commune de et quelles en sont les forces et les faiblesses ?** *la question devra permettre pour chaque espace cité, de préciser : la dénomination, la localisation, le statut (associatif, communal, étatique, ...), la capacité d'accueil, les équipements existants, les activités menées, les difficultés qu'il rencontre, accessibilité de la commune et de ses espaces et sites culturels.*
2. **Quels sont les festivités et manifestations culturelles dans la commune, et quelles en sont les spécificités ?** *cette question permet de préciser pour chaque festivité ou manifestation : la dénomination, la localisation, la dimension (local, régional, national, international), la période de réalisation, les activités menées, les difficultés rencontrées).*
3. **Quels sont les métiers d'arts existants et quelle appréciation faites-vous de leur fonctionnement/développement ?** *cette question devra permettre de préciser pour chaque métier cité par l'interviewé, le nombre d'artisans, le niveau de structuration (association, coopérative, groupement, informel,), le circuit d'écoulement des produits, les des difficultés approvisionnement, production, commercialisation). (Tailleurs, coiffeurs, fabricants d'instruments, tissage, teinture, poterie, vannerie, bronze, ébénisterie, artisanat de récupération, etc.)*
4. **Quels sont les artistes / créateurs influents de la commune ?** *cette question devra permettre de préciser pour chaque artiste / créateur cité, de préciser la catégorie (traditionnel ou moderne), le genre (H ou F)*
5. **Quelles sont les principales données patrimoniales de la commune ?** *cette question devra permettre de citer le patrimoine existant de la commune ainsi que le niveau de visite touristique (monument, site archéologique, légende vivante, médecine traditionnelle, forêt, bosquet, rivière, ...).*
6. **Gouvernance du secteur de la culture ?** *cette question devra permettre de savoir s'il existe des cadres de concertation communaux pour les acteurs, des comités de pilotages au niveau de la culture, un dispositif organisationnel en charge de la culture.*
7. **Financements du développement culturel local ?** *cette question devra permettre de connaître le nombre d'agents communaux chargés de la culture (sexe et profil), le budget de la commune (budget global et budget ou taux dédié à la culture), sources de financements (état, commune, région, privé, et Coopération décentralisée), recettes culturelles et touristiques de la commune*
8. **Quelles sont les priorités de la localité en matière de développement culturel et touristique ?** *cette question devra permettre de connaître la priorité de l' élu communal sur le*

développement culturel et touristique de sa commune, les actions fortes engagées/envisagées ou souhaitées pour booster la culture et le tourisme.

9. Difficultés rencontrées :

10. Souhaits / attentes :.....

Personnes à interviewer :

- Maire ou 1^{er} Adjoint
- Président de la commission affaire générales, sociales et culturelles
- Président des affaires économiques et financières
- SG
- Assistant culturel

Diagnostic culturel des communes de la région des Hauts-Bassins
Guide d'entretien n°2, avec responsables d'espaces culturels ou de loisirs

(salles de spectacles, salles de ciné, centres de formation, salles de banquets,)

Interviewé (Nom, Prénom, contact) :

Dénomination de l'espace :

Localisation de l'espace :

Statut de l'espace : associatif :..... privé/personnel :..... communal : étatique :...

Employés de l'espace : Nb total :..... Femmes :..... Hommes :.....

Capacité d'accueil de l'espace : en places assises :..... en statut debout :.....

Équipement existant : chaises :..... Sonorisation :..... Lumière : podium : autres (préciser) :

Activités menées :

Fréquence (nb de fois par an) :

Chiffre d'affaire annuel :

Difficultés rencontrées :

Souhais / attentes :

Diagnostic culturel des communes de la région des Hauts-Bassins
**Guide d'entretien n°3, avec les responsables des organisateurs de festivités et
manifestations culturelles**

(festivals, soirées culturelles, foires, défilés, parades, expositions, salons, fêtes coutumières et religieuses,)

Interviewé (Nom, Prénom, contact) :.....

Dénomination de l'activité :

Localisation de l'activité :.....

Période et périodicité :.....

Dimension de l'activité : locale :..... régionale :..... nationale : internationale :.....

Employés de l'activité : Nb total :..... Femmes :..... Hommes :.....

Estimation du public de l'activité : nb total :..... Femmes : Hommes :.....

Budget annuel de l'activité (en FCFA) :

Activités menées :

Chiffre d'affaire annuel :

Difficultés rencontrées :

Souhaits / attentes :.....

Diagnostic culturel des communes de la région des Hauts-Bassins
Guide d'entretien n°4, avec les responsables de centres et d'ateliers de métiers d'arts

(Tailleurs, coiffeurs, fabricants d'instruments, tissage, teinture, poterie, vannerie, bronze, ébénisterie, artisanat de récupération, etc,)

Interviewé (Nom, Prénom, contact) :

Dénomination du centre ou de l'atelier :

Métiers pratiquer :

Localisation du centre ou de l'atelier :

Statut du centre ou de l'atelier : associatif:... privé/personnel:... communal: ... étatique:...

Niveau de structuration : association :.... coopérative :... groupement :..... informel :...

Nombre d'artisans y travaillant : Nb total :..... Femmes :..... Hommes :.....

Circuits d'écoulement des produits :

Chiffre d'affaire annuel :

Difficultés rencontrées :

Souhaits / attentes :

Diagnostic culturel des communes de la région des Hauts-Bassins
Guide d'entretien n°5, avec les acteurs du patrimoine culturel local

(Monuments, site archéologique, légende vivante, médecine traditionnelle, forêts, bosquets, rivière, ...)

Interviewé (Nom, Prénom, contact) :

Profession :

Statut : agent privé :..... Agent de l'Etat :.....

Patrimoine de la localité :

Patrimoine matériel (monuments, site archéologique, etc.) :

Patrimoine immatériel (savoir-faire, mythes, médecine traditionnelle etc.) :

Patrimoine culturel et naturel (forêts, bosquets, rivière etc.) :

Chiffre d'affaire annuel :

Difficultés rencontrées :

Souhaits / attentes :

(hôtels, restaurants, galeries, festivités traditionnelles, ...)

Interviewé (Nom, Prénom, contact) :.....

Profession :

Statut : agent privé :..... agent de l'Etat :.....

Que signifie pour vous le tourisme culturel ?

Qui selon vous sont considérés comme acteurs du tourisme culturel ?

Quelles sont les difficultés d'épanouissement du tourisme culturel dans votre localité :

Quelles pourraient être les actions en faveur du développement du tourisme culturel local :

Souhaits / attentes :.....